

Le plaidoyer de Micheline Calmy-Rey

Humanitaire Journée de l'Aide humanitaire suisse

La lutte contre la faim dans le monde est loin d'être gagnée. C'est pourquoi l'Aide humanitaire suisse en a souligné la priorité lors de sa journée annuelle vendredi à Montreux. Micheline Calmy-Rey y a relevé les faiblesses du système international actuel.

«Nous savons aujourd'hui que l'objectif du millénaire de réduire de moitié la faim dans le monde d'ici à 2015 ne sera très probablement pas atteint», a déclaré la cheffe du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Elle s'exprimait lors de l'ouverture de la Journée annuelle de l'Aide humanitaire et du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), devant un parterre de plusieurs centaines d'invités, représentants des autorités cantonales et locales, de l'armée, des ambassades et des organisations d'aide et de coopération.

Les initiatives de l'ONU, du G8 ou du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (Rome) constituent des «efforts louables», a-t-elle dit, mais le système international actuel montre des faiblesses. Micheline Calmy-Rey regrette notamment que les décisions prises lors des sommets internationaux ne soient pas assez contraignantes, ce qui entraîne trop souvent un décalage entre les promesses et les actions concrètes.

Il manque également des délais dans l'application de ces décisions, selon elle. Autre problème, structurel celui-ci, le peu de place des pays pauvres dans les organisations internationales. **ATS**

L'affaire UBS n'a pas nui à l'image de la Suisse aux Etats-Unis

Sondage Le pays a conservé une bonne opinion de la Suisse malgré les affaires, selon une enquête de Présence Suisse

L'image de la Suisse aux Etats-Unis reste bonne, voire très bonne. Même si, dans l'esprit d'un Américain moyen sur deux, comme chez les leaders d'opinion, la Suisse reste la première place financière, devant la Grande-Bretagne, et donc fortement associée au terme de paradis fiscal (55%). Une notion très négative aux Etats-Unis, qui englobe aussi bien le blanchiment d'argent que la sécurité offerte aux fraudeurs du fisc.

Il y a manifestement un gros travail d'information à mener aux Etats-Unis à ce sujet par Présence

Suisse, selon le professeur Martial Pasquier, de l'Institut de hautes études en administration publique (ID-HEAP), qui présentait vendredi le résultat d'une enquête menée en novembre dernier outre-Atlantique (LT du 13.03.2010) à la demande de la Confédération.

Selon Martial Pasquier, beaucoup d'Américains ignorent non seulement le rôle diplomatique que joue la Suisse pour les intérêts américains en Iran ou à Cuba, mais la plupart ignorent la législation suisse très stricte contre le blanchiment d'argent.

Alors que le Conseil des Etats vient de rogner 2,5 millions sur le budget de l'organisme de promotion de la Suisse à l'étranger, l'enquête démontre la nécessité d'une action continue auprès des opinions publiques.

Au deuxième rang

Malgré les démêlés d'UBS avec la justice américaine, malgré les accusations de protéger les fraudeurs, malgré ou à cause de l'arrestation de Roman Polanski, la Suisse a conservé une bonne image outre-Atlantique. Que ce soit auprès de la population en général ou des leaders d'opinion,

la Suisse vient au deuxième rang (77,3% d'opinions positives), juste après la Grande-Bretagne (79,5%), dans leur appréciation. Une place qui n'a pas changé depuis l'enquête de 2000.

Les caractéristiques de la Suisse restent inchangées. Les notions de «politiquement stable», «environnement intact» ou de «haut niveau de formation et de recherche» y sont notées très favorablement. Par contre, l'appréciation est plus critique en ce qui concerne la question «d'agissements moraux et responsables» ou de «force positive au moment de la

crise financière mondiale». La Genève internationale (61%) comme la diversité culturelle de la Suisse (55%) sont connues des Américains, dont trois sur quatre connaissent l'arrestation de Roman Polanski...

L'association entre les notions de place financière et de paradis fiscal ne nuit pas à la confiance que mettent les Américains dans les banques suisses. Par contre, le gouvernement suisse n'aurait pas pris de mesures assez énergiques pour combattre l'évasion fiscale, par rapport à d'autres gouvernements.

Yves Petignat, Berne

«Raccourcir le délai de recours pourrait avoir des conséquences dangereuses»

Questions à



Aldo Brina
Coordinateur de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers

Jabari*, un jeune Somalien de 30 ans, dit avoir été attaqué, détenu puis torturé par un clan islamiste qui voulait spolier sa famille et ses terres. Même à l'hôpital, ses persécuteurs, qui ont tué ses deux frères, ont cherché à l'éliminer à trois reprises. Le 18 août 2008, après avoir fui son pays, il dépose une demande d'asile en Suisse. Le 18 novembre 2009, l'Office

fédéral des migrations la rejette. Motifs principaux évoqués: les persécutions subies n'étaient pas ciblées contre sa personne mais découlent de la situation de violence générale en Somalie. Jabari a alors 30 jours pour faire recours. Il doit récolter des preuves supplémentaires de Somalie, dont une attestation de l'hôpital, ce qui lui prend du temps. Une fois les documents en main, son mandataire n'a plus que deux jours pour rédiger un recours étayé. Il obtiendra gain de cause: le 19 janvier 2010, l'ODM revient sur sa décision et accorde l'asile à Jabari. Voilà un cas concret qu'Aldo Brina, coordinateur de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers, met en avant pour dénoncer les risques de réduire le délai de recours de 30 à 15 jours, comme l'envisage Eveline Widmer-Schlumpf (LT du 23.03.2010).

Le Temps: Le cas de Jabari est-il exceptionnel?

Aldo Brina: Non. Des organisations nous en ont signalé d'autres. Dans ce cas précis, les renvois ne sont pas exigibles vers la Somalie, donc Jabari était au bénéfice d'une admission provisoire. Mais c'est un statut précaire qui ne lui permettrait par exemple pas de faire venir sa famille restée à la merci des agresseurs. Cet exemple illustre le fait que faire venir des documents de certains pays peut prendre du temps, bien plus que quinze jours. Raccourcir le délai de recours pourrait avoir des conséquences dangereuses.

– Le Département fédéral de justice et police rappelle que d'autres pays européens ont des délais plus courts...

– Pour dévier les flux migratoires, on assiste à une surenchère législative où chacun veut adopter des dispositions plus dures que les pays voisins. Ce n'est pas une

solution. Nous ne pouvons pas accepter que des personnes réellement persécutées soient renvoyées dans un pays où elles sont menacées à cause de délais qui ne permettraient plus à leur mandataire de faire leur travail correctement.

– Ne pensez-vous pas que réduire le délai de recours pourrait aussi inciter les requérants à venir avec des motifs mieux documentés?

– Pas du tout! Une personne qui fuit une situation traumatisante ne pense pas à chercher des attestations au préalable. Et puis, comment voulez-vous qu'un paysan somalien soit au courant des dernières modifications législatives suisses? Compter sur un aspect dissuasif n'est pas rationnel.

– Eveline Widmer-Schlumpf a aussi décidé de réduire les décisions de non-entrée en matière et de ne les appliquer qu'aux personnes venant de pays «sûrs» ou ayant déjà mis un

pied dans l'espace Dublin. Une bonne chose?

– Le système des NEM est inefficace. Beaucoup de requérants sans papiers valables se font débouter d'office sans réel examen des motifs qu'ils avancent. Un retour en arrière, en permettant un accès à une procédure plus complète, était donc nécessaire. Mais je constate surtout que l'Office fédéral des migrations a trop profité de Dublin: en 2009, beaucoup de requérants ont été renvoyés vers un pays européen où ils avaient déposé une première demande d'asile, sans même avoir eu le temps de faire recours. C'est contraire à la loi. Le Tribunal administratif fédéral vient d'ailleurs de taper sur les doigts de l'ODM à ce propos. Mais l'office continuait, en attendant cette décision de principe, d'outrepasser ses droits. C'est inquiétant. **Propos recueillis par Valérie de Graffenried**

* Prénom d'emprunt.